

Compte-rendu du conseil municipal  
Lundi 26 mai 2014 à 20 heures 15

Présents : Mmes, MM. Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoints, Frédéric SOUBEYRAND, Sylvain MAURIN, Huguette JOLIVET, Philippe TERRY, Lydia HOUDELET, René VERGNES, Anaïs DEGREF, Colette BUTTARD.

Absents excusés : Mme Catherine NALPOWIK, M. Pascal MARCHANDIAU.

Pouvoirs : Mme Catherine NALPOWIK a donné pouvoir à Mme Catherine SOUBEYRAND.  
M. Pascal MARCHANDIAU a donné pouvoir à M. David BONNET.

Secrétaire de séance : Mme Lydia HOUDELET.

-----

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière réunion du 28 avril 2014 ; observation faite de l'omission de M. Pascal MARCHANDIAU dans la Commission Travaux.

Recensement de la population en 2015 –

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement :

Opération programmée du 15 janvier au 14 février 2015, pour la commune de VION. Nécessité de nommer un coordonnateur communal, en l'occurrence, M. David BONNET qui assurera le relais entre l'INSEE et les agents recenseurs. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Révision des loyers des logements communaux :

Comme la loi l'autorise, les loyers des locaux d'habitation suivants feront l'objet d'une révision, suivant les indices de référence des loyers publiés par l'INSEE, au 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

Logement Rue des Ecoles : le loyer mensuel passera de 389.90 € à 392.60 €

Logement Allée de la Gare : le loyer mensuel passera de 360.47 € à 362.65 €.

Reconduction du bail établi entre la commune et Mme Chantal LAURIER, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Reconduction du bail établi entre la commune et M. Mme REY IONESCO, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Un arriéré de loyers conséquent concernant les occupants de l'immeuble La Gare devrait conduire la municipalité à engager toute procédure de recouvrement, par l'intermédiaire du trésorier, voire engager une procédure d'expulsion en dernier recours.

Emploi d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) :

Suite au prochain départ en retraite de l'agent communal occupant le poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'école, un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, avec possibilité de recrutement d'un agent contractuel, est créé par le conseil municipal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les critères de recrutement seront communiqués ultérieurement.

Mme Catherine SOUBEYRAND, Adjoint aux affaires scolaires, sera en charge de ce dossier. Le choix du candidat sera assuré par M. le Maire en concertation avec ses adjoints.

Réforme des rythmes scolaires :

Mme Catherine SOUBEYRAND fait un résumé sur la situation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires, de 13 h 30 à 14 h 15).

Les parents d'élèves regrettent le manque d'informations par l'ancienne municipalité lors du choix des horaires des TAP, à savoir : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13 h 30 à 14 h 15.

Lors d'une réunion en mairie, l'inspecteur de l'Education Nationale a confirmé que le choix des horaires communiqué le 05 février 2014 était irréversible.

Nouvelle demande des parents, le 21 mai 2014 : report pour la rentrée 2015.

Proposition de création d'un comité de pilotage composé de : corps enseignant avec M. le directeur, 4 parents, municipalité, afin de réfléchir sur les TAP. Première réunion prévue le 5 juin prochain.

...

Mme Catherine SOUBEYRAND fait part au Conseil Municipal d'une note qui sera envoyée prochainement aux parents d'élèves.

Suite à un nouveau courrier des parents délégués, le 23 mai, demandant à la mairie d'intercéder auprès des instances administratives afin d'obtenir le report de la réforme des TAP en 2015, le Conseil Municipal, dans son intégralité, décide de donner suite à cette requête, en adressant un courrier en ce sens aux services de l'Académie, dans les délais les plus brefs.

M. Jean-Pierre VIVIER participera à la réunion organisée le 28 mai prochain par la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais concernant les TAP.

Questions diverses :

*Réaménagement du centre du village :*

Un devis devrait être transmis à la mairie, par l'intermédiaire de M. Sylvain MAURIN. Egalement, la commune recevra prochainement un projet chiffré de la DDT (Direction Départementale des Territoires), dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat Solidarité et Aménagement du Territoire).

*Déchets verts :*

En raison de l'incivilité de certaines personnes (feux sauvages verbalisables et nuisances de voisinage), le Conseil Municipal décide que la zone des déchets verts fermera au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

*Location Salle des Ferrats :*

Pour la première année, une occupation partagée des lieux (club des jeunes et population) sera planifiée de septembre à décembre 2014. Il sera prévu un règlement intérieur, à rédiger par les jeunes et M. David BONNET, Adjoint. Ensuite, la municipalité mettra en place une convention d'utilisation des locaux.

En conséquence, une lettre sera adressée à La Maraude, afin d'informer ses représentants que la salle des Ferrats ne sera plus disponible pour recueillir les personnes sans domicile fixe, en période de très grand froid. Toutefois, une solution d'urgence pourrait être trouvée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures 15.

VION, le 03 juin 2014.

Le Maire,

Michel DARNAUD

